



Ensemble pour l'Avenir

CAISSE DE SOLIDARITE

Les clubs du District de la Corrèze peuvent bénéficier de la CAISSE de SOLIDARITE mise en place par le District de Football de la Corrèze.

Les critères de recevabilité sont :

- Subir une infraction avec vols d'affaires (équipements, matériels)
- Subir des dégradations volontaires (club house, vestiaires, véhicules)
- Subir des dégradations involontaires (incendie, dégâts des eaux...)
- Anniversaire clubs auquel le District est associé

Les démarches que doivent effectuer les clubs sont :

- De déposer un dossier auprès du District en expliquant les faits et en fournissant :
- Une copie du dépôt de plaintes.
- Une copie des factures suite à réparations ou de nouveaux achats.
- Une copie de leur attestation d'assurance.

Une fois le dossier complet déposé, la Commission en charge des Finances définira si celui-ci est recevable et si c'est le cas le montant accordé pour dédommagement.

Concernant les anniversaires clubs, les aides possibles peuvent être :

- Anniversaire d'un club avec événement exceptionnel (inauguration...) auquel le District serait associé : 1000 € en numéraire ou dotation matériel avec contrepartie de mettre la banderole du District sur la manifestation.
- Anniversaire d'un club auquel le District serait associé : 500 € en numéraire ou dotation matériel avec contrepartie de mettre la banderole du District sur la manifestation.
- Manifestation d'un club à laquelle le District serait associé : 200 € + banderole du District sur la manifestation
- Manifestation d'un club à laquelle le District serait invité : Trophée

Invitation par le club d'un ou plusieurs membres élus du Bureau à assister à la manifestation.

La Commission Finances.